

Jean Benoît DUJOL
Directeur Général de la cohésion sociale

Et

Anne Sophie Barthez
Directrice Générale de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle (DGESIP)

Paris, le 11 avril 2024

Objet : Sollicitation d'un rendez-vous à propos de la réforme des BUT

Monsieur le Directeur général de la Cohésion Sociale,
Madame la Directrice Générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,

Nous tenons à vous faire part de notre forte préoccupation quant aux évolutions en cours concernant la réforme des Bachelors – Licence Pro Assistance Sociale, devant notamment permettre l'accès à la profession d'assistant de service social sans obtention du Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS).

Nous avons déjà exprimé nos inquiétudes dans une lettre à la DGCS le 25 mai 2022. Depuis, la situation a évolué. En effet, si dans les échanges entre la DGCS, l'UNAFORIS et la Croix Rouge, il était question de construire des parcours complémentaires entre les deux voies d'accès au DEASS (tel que l'expérimentation en cours sur l'île de la Réunion entre l'IRTS et l'IUT ou les doubles parcours qui se réalisent dans des écoles intégrées aux IUT, financées par le Conseil régional pour la formation spécifique conduisant au DEASS), la DGESIP s'est positionnée le 11 septembre 2023 sur une autre perspective, à savoir « *travailler sur la complémentarité des deux formations pour que les titulaires de la LP BUT accèdent à la profession réglementée d'assistant de service social sans certification complémentaire ou autre diplôme* ».

Cet objectif a été posé en envisageant cependant un travail de convergence sur les compétences acquises entre ces deux parcours de formation. Il n'est donc plus question d'accéder au DEASS pour les titulaires de la LP/AS mais bien d'accéder au métier selon des modalités qui sont en cours de construction.

Les intentions de la DGESIP ont été clairement réaffirmées lors des deux dernières rencontres du groupe de travail réunissant des représentants de l'enseignement supérieur, de la DGCS, de la Conférence des IUT, de la Croix Rouge, de l'UNAFORIS ainsi que des représentants d'IUT préparant la double diplomation DEASS et BUT. Il nous a été redit que l'objectif final des réingénieries en cours vont amener les titulaires de la LP/ BUT assistance sociale à accéder au métier d'ASS suite à une modification du code de l'action sociale et des familles.

La seule avancée que nous pouvons constater est que finalement la DGCS procédera d'abord à la réingénierie des diplômes de niveau 6 avec une entrée en vigueur en septembre 2026, tandis que les travaux de réingénierie des BUT devront d'abord passer par l'évaluation des BUT avant de retravailler les maquettes pour une mise en œuvre en septembre 2027 des LP/BUT réformés. Nous pouvons dès lors penser que les modifications des référentiels des diplômes d'Etat gradés Licence ne se feront pas sous la pression du modèle des LP/BUT.

Il faut souligner que ces travaux sont réalisés sans la présence des représentants des conseils régionaux, ni des employeurs, ni des organisations représentant les professionnels.

Nous sommes très favorables à une complémentarité entre IUT et établissements de formation en travail social (EFTS) et donc à un rapprochement avec l'Université.

Mais nous souhaitons souligner un certain nombre de points problématiques qui restent en l'état actuellement :

- les différences importantes en matière d'accès et de formation (coût des épreuves d'admission, coût des années de formation) au détriment des EFTS, posant la question de la gratuité des admissions via Parcours sup ;
- la confusion et l'absence de lisibilité générée entre ces deux parcours conduisant au même métier, alors que les EFTS souffrent déjà d'un manque de lisibilité sur Parcours sup ;
- des parcours envisagés de manière très académique pour ce qui concerne les LP/BUT, même s'il est question d'augmenter les temps de formation pratique, alors que la dimension professionnalisante des formations au sein des EFTS en est le socle, notamment autour de l'alternance intégrative et des liens renforcés avec les champs professionnels ;
- des différences fortes autour des dynamiques de certification et d'acquisition des blocs de compétence, que les EFTS ne peuvent toujours pas délivrer en tant que tel, mais aussi l'obligation qui nous est faite dans l'organisation de ces épreuves d'une représentation importante de professionnels (à parité selon les épreuves) contrainte qui ne s'impose pas pour les LP/BUT ;
- l'existence de nombreux partenariats entre EFTS et Universités permettant à des étudiants en travail social d'obtenir de manière concomitante des Licences (en sociologie, en sciences de l'éducation, selon les partenariats et territoires...) preuve s'il en est de notre volonté de collaborer avec les universités ;
- Et enfin, la mise en concurrence à venir sur certains territoires des EFTS et des IUT proposant deux voies d'accès distinctes pour un même métier.

Il nous paraît important de réaffirmer auprès de vous notre volonté de travailler avec vous sur les incidences de cette réforme qui se fait aujourd'hui à bas bruit et dont les conséquences s'annoncent potentiellement problématiques pour le devenir des formations gradées Licence.

Enfin, nous tenons à rappeler notre attachement à la prise en considération des constats et des recommandations énoncés dans le Livre vert et le Livre blanc du Haut conseil du travail social, documents auxquels nous avons beaucoup contribué.

C'est pourquoi nous tenons à votre disposition pour tout échange nous permettant d'avancer avec vous sur ces dossiers.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations,

Marcel Jaeger
Président de l'UNAFORIS
P/O
Chloe Altwegg Boussac
DG UNAFORIS

